

Par dépôt électronique, courriel et messenger

Le 21 novembre 2017

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande relative à la modification des conditions de service
d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec dans ses activités
de distribution d'électricité
Dossier Régie : R-3964-2016 / Notre dossier : R051991 JOT**

Monsieur,

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), fait suite à la décision D-2017-118 rendue dans le cadre du dossier mentionné en objet. À cet effet, le Distributeur dépose la pièce HQD-20, document 2, intitulée « Suivi de la décision D-2017-118 », laquelle présente les différents autres documents déposés en suivi des ordonnances et demandes de la Régie contenues à sa décision D-2017-118.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST/sg

p. j.

c. c. Intervenants (par courriel seulement)